



Livret d'accueil



Résidence JEAN CALASTRENG FOYER D'HEBERGEMENT

Plateforme Adultes Autonomes Jacques Besse de Lavaur

✉ 445 Chemin d'en Roudil 81500 LAVAUR

☎ Equipe éducative : 05 63 83 18 95
Accueil : 05 63 83 18 21

@ tgso.lavaur.foyer@apajh.asso.fr

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 18/07/2019
Avis favorable



Ce livret d'accueil est un document d'information non contractuel.



Mot d'accueil	page 4
I. PRESENTATION DE L'APAJH	page 6
I.1. Présentation de la Fédération	page 7
I.2. Présentation de l'action militante	page 8
II. INFORMATIONS SUR LE FOYER D'HEBERGEMENT	page 10
II.1. Implantation géographique	page 11
II.2. Présentation du Foyer d'hébergement	page 12
II.3. Plan	page 14
II.4. Présentation des professionnels	page 16
II.5. Prestations du Foyer d'hébergement	page 17
III. INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	page 18
III.1. Modalités d'admission	page 19
III.2. Pièces à fournir	page 20
III.3. Assurance	page 20
III.4. Conditions d'accueil des proches	page 21
III.5. Continuité de l'accompagnement	page 22
III.6. Statut de la personne hébergée	page 23



Mot d'accueil

Bienvenue au Foyer d'Hébergement Jean Calastreng !

La résidence Jean Calastreng héberge et accompagne des personnes en situation de handicap depuis plus de quarante ans déjà. De cette pratique et de ces expériences de vie ensemble, les résidents et les professionnels en retirent un savoir-faire unique pour accompagner les trajectoires de chacun.

Vous avez choisi de venir habiter au sein d'un foyer de la Fédération APAJH et nous sommes ravis de cette confiance témoignée en vous accompagnant dans votre projet de vie.

La vie de la résidence s'organise au sein d'un habitat groupé associant temps individuels et moments de vie collective. Ces expériences de découverte, de développement puis d'aisance (dé)montrent votre capacité à œuvrer vers votre autonomie, votre capacité à intégrer un voire des groupes, votre capacité à rechercher quelles peuvent être les solutions pour la suite de votre parcours. Elles vous permettent de cheminer vers votre construction identitaire, source d'une plus grande confiance et d'une nécessaire estime de soi.

L'ensemble des prestations est élaboré en recherche d'inclusion tant que possible au sein de la société. Une des modalités d'accompagnement principale est de co-élaborer ensemble un soutien évolutif ajusté au plus près de vos besoins, de vos attentes et de vos choix de vie.

La réflexion et la réalisation de votre projet de vie dans un logement de qualité et accessible, des apprentissages pour veiller à votre santé et pour assurer la vie quotidienne, un soutien pour accéder à vos droits, la favorisation de votre inclusion en tant que citoyen, le soutien dans vos démarches, le développement ou le maintien de vos relations sont autant de missions pour lesquelles l'établissement peut répondre.

Les avancées de votre parcours sont mises en valeur au cours de la co-construction de votre Projet Personnalisé d'Accompagnement. L'équipe des professionnels est à vos côtés pour échanger autour de votre situation, trouver avec vous les moyens adaptés à mettre en œuvre pour vos projets. Ces échanges vous donneront la possibilité de faire des choix éclairés, que vous serez en capacité d'assumer.

Notre considération pour votre singularité et pour vos chances de réussite n'aura d'égal que notre exigence quotidienne pour vous permettre d'aborder sereinement votre avenir. Ainsi, en venant vivre à la résidence Jean Calastreng, chaque personne devient ressource pour elle-même, pour l'établissement et pour la société toute entière.



Le Directeur
Stéphane GROS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'G' intertwined.



Mot d'accueil

Bienvenue à la Résidence Jean Calastreng,

Je m'appelle Monsieur David SALVIAC. Je travaille actuellement à l'ESAT En Roudil et suis en détachement à Gaillac.

J'ai été élu président du Conseil à la Vie Sociale de la Plateforme Adultes Autonomes de Lavour.

Dans ces réunions, nous sommes 3 représentants de l'ESAT, 2 représentants de la Résidence Jean Calastreng (le Foyer d'Hébergement) et 2 représentants du SAVS.

N'hésitez pas à venir nous voir pour poser des questions qui pourraient être traitées en CVS.

Le foyer a tellement évolué !

Le Foyer d'Hébergement propose à tous les résidents un projet personnalisé. Le Foyer aide les résidents à prendre des rendez-vous chez des spécialistes de santé et aussi aide à mieux comprendre les professionnels de santé lors de ces rendez-vous. Le foyer organise des animations avec VARIL animation. Les résidents ont la possibilité d'avoir accès à une salle informatique dans le foyer et à un bar.

Le foyer se compose de chambres, de studios et d'appartements

, des projets sont en cours de réflexion avec les personnes habitant au sein de la résidence.

Je vous souhaite une belle découverte de la Résidence Jean Calastreng !



*Le Président du CVS
et élu du Comité des Travailleurs
Travailleur en détachement
à BD Technologie à Gaillac*

David SALVIAC



Première partie

PRESENTATION DE L'APAJH





Présentation de la Fédération



L'APAJH a été créé en 1962. C'est une association militante et gestionnaire.

Elle défend les droits des personnes en situation de handicap.

Elle gère des structures sociales et médico-sociales.

Elle accompagne tous types de handicap : physiques, mentaux, psychiques, sensoriels...

L'APAJH est reconnue d'utilité publique depuis 1974.

Son action est utile à la société française.

Elle respecte les convictions de chacun.

Elle respecte la dignité des personnes en situation de handicap.

La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient ses différences.



La Fédération APAJH intervient au niveau : national, départemental et européen.

Le mouvement APAJH, c'est la Fédération et les associations départementales.

Le mouvement APAJH gère plus de 630 structures sociales et médicosociales.

30 000 personnes en situations de handicap sont accompagnées par l'APAJH.

14 000 personnes travaillent à l'APAJH.



L'APAJH milite l'égalité des droits pour tous :

- droit à l'école
- droit à la vie professionnelle
- droit à la vie sociale et culturelle
- droit au sport
- droit au logement
- ...

Elle fait donc avancer la réflexion et les actions pour un accès à tout pour tous.





Présentation de l'action militante

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes :



La primauté de la personne

La personne en situation de handicap est d'abord une personne.

Comme toute autre personne, c'est un citoyen.

Elle a donc des droits et des devoirs dans son pays.

Elle participe à la construction et à la réalisation de son projet de vie.

Elle a droit à des aides pour compenser son handicap.

Ce sont des aides techniques, financières, humaines.



Laïcité

L'APAJH reconnaît que chaque personne a ses propres particularités.

L'APAJH reconnaît que les différences de chacun sont une richesse.

Les citoyens peuvent avoir des opinions personnelles.

Les citoyens ont le droit d'avoir une religion.

La personne peut exprimer ses croyances.

Mais elle ne doit pas imposer ses croyances aux autres.

La laïcité permet de vivre tous ensemble en respectant les différences de chacun.



Engagement citoyen solidaire

Le handicap peut concerner tout le monde.

C'est l'Etat qui doit venir en aide aux personnes en situation de handicap.

C'est ce qu'on appelle la solidarité nationale.

L'Etat doit donner l'argent nécessaire pour garantir une vie digne aux personnes.

La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient les différences.





De l'intégration à l'inclusion

Pour l'APAJH, l'inclusion va au-delà de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Une société inclusive est une société qui ne met personne à l'écart.

C'est une société qui s'adapte aux besoins des personnes.

C'est une société qui assure à tous l'accessibilité à l'espace public.

Le milieu ordinaire doit s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap.



L'accessibilité universelle

Pour l'APAJH, l'accessibilité universelle c'est l'accès à tout pour tous, et non pas seulement aux bâtiments, aux transports, etc.

C'est l'accès pour tous à l'école, à l'emploi, au droit de vote, au logement, aux loisirs, au sport, à une vie affective, ...

Tout citoyen doit avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population dans tous les domaines d'activités.

Président de la Fédération APAJH :

Jean-Louis GARCIA

Directeur Général de la Fédération APAJH :

Jean-Christian SOVRANO

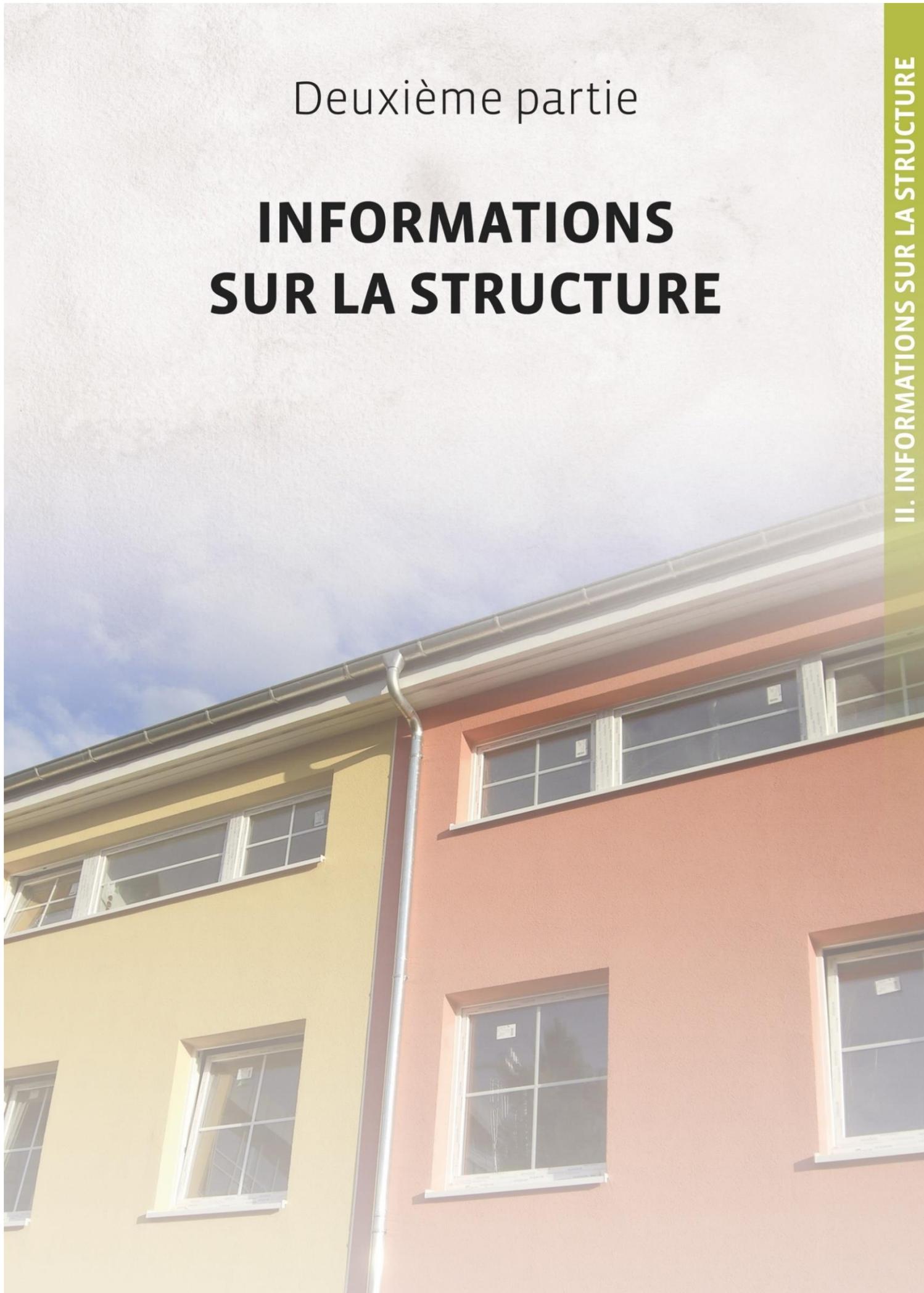
Directeur Territorial Grand Sud-Ouest :

Alain VANCAPERNOLE



Deuxième partie

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE





Implantation géographique

Adresse du Foyer d'Hébergement Jean Calastreng :

445 chemin d'En Roudil 81500 LAVAUR

05 63 83 18 21

tgso.lavour.foyer@apajh.asso.fr

Moyens d'accès aux établissements et services de la Plateforme Adultes Autonomes :



Train : (gare à 2 km)
Ligne Toulouse Mazamet



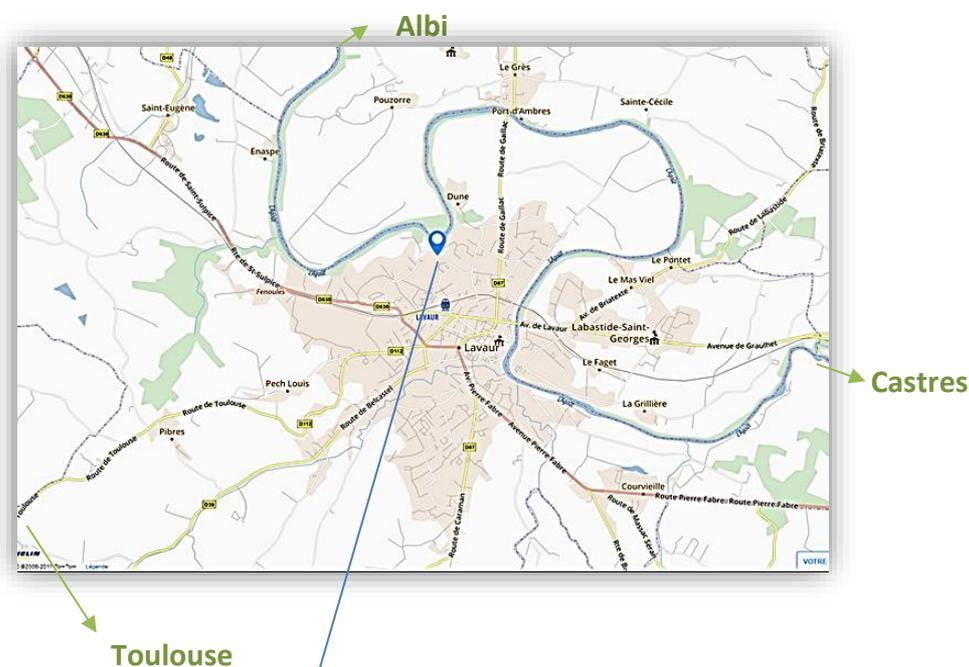
Gare routière : (à 2 km)
Ligne 765 Albi/Saint-Sulpice/Lavour
Ligne 709
Castres/Lavour/Saint-Sulpice



Car : (arrêt à 200 m)
Ligne 710 Gaillac / Lavour
Ligne 705 Albi / Graulhet / Lavour



Bus de ville de Lavour
« L'Isatis » : (arrêt sur place)
Plan et horaires :
<https://www.ville-lavour.fr/vie-quotidienne/lisatis-le-bus-propre-et-gratuit-de-la-ville/>





Présentation de la structure

Situés à Lavour, les établissements et services de la **Plateforme Adultes Autonomes Jacques Besse**, gérés par la *Fédération APAJH*, proposent 242 accompagnements à des adultes en situation de handicap mental, moteur, sensoriel et/ou psychique, ou présentant des troubles du spectre autistique.

La **Plateforme Adultes Autonomes** du bassin de Lavour offre :



- de l'accompagnement à la formation et à l'emploi,
- de l'accompagnement en santé,
- de l'accompagnement vers l'autonomie,
- du soutien à la citoyenneté et à la participation sociale,
- un hébergement au long cours ou temporaire.

La Plateforme Adultes Autonomes, c'est :

un **ESAT** - Etablissement et Service d'Aide par le Travail de 110 postes de travail (100 ETP)

un **FH** - Foyer d'Hébergement de 54 places

un **SAVS - SAMSAH autisme** - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de 78 places (63 SAVS et 15 SAMSAH autisme)

La Plateforme Adultes Autonomes soutient en tant que gestionnaire un **GEM autisme** (groupe d'entraide mutuelle) situé à Lavour, St Sulpice et le sud-ouest du département tarnais.



Spécificités de la structure et population accueillie :

Le Foyer d'Hébergement vous propose un hébergement à Lavour, proche du centre-ville et de toutes les commodités. Trois types de logement : chambre, studio et appartement.

Prestations :

Pour vous accompagner à la réalisation de votre Projet Personnalisé d'Accompagnement, une équipe pluridisciplinaire vous propose des prestations matérielles (logement, restauration...), éducatives, sociales, médicales et paramédicales, de loisirs (sport adapté, séjours, sorties culturelles et de détente...).



La capacité d'accueil est de 54 personnes (essentiellement des personnes travaillant en ESAT et aussi quelques-unes ayant une orientation foyer de vie)

Pour résider au foyer, il vous faudra la notification adaptée délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).



Les points forts :

- La diversité des qualifications éducatives (Aide médico psychologique, Éducateurs spécialisés, Conseillère en économie sociale et familiale, Moniteurs éducateurs, animateur socio-culturel, Éducateur Sportif).
- La pluridisciplinarité des intervenants (Psychologue, Assistante Sociale, Infirmiers, Veilleurs, Cuisiniers, Agents des services logistiques, Hommes d'entretien, Secrétaire et équipe de Direction).
- L'accueil éducatif de jour pour les personnes ne travaillant pas ou à temps partiel ou en arrêt maladie.
- L'implantation géographique à proximité de : commerces, services médicaux, la poste, transports en commun, l'Établissement et Service d'Aide par le Travail et Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.
- La diversité des logements permettant une adaptation de l'accompagnement et une progression dans l'autonomie de la gestion de la vie quotidienne des résidents.

Les horaires d'ouverture :

Le foyer est ouvert toute l'année
24 heures sur 24
7 jours sur 7





Plan du domaine et/ou de la structure

Les espaces communs du foyer :



L'espace restauration collective avec le self



L'espace détente avec le bar et le salon TV

La terrasse intérieure



La salle d'activité de l'Accueil Éducatif de Jour



Nous disposons de trois types de logements au sein du foyer :



34.5 % en chambres de 18.20 m² avec salle d'eau privative.



38 % en studios de 35.10 m² avec salle d'eau privative.



27.5 % en appartements de 38.20 m² avec pièce de vie, chambre, et salle d'eau privative.



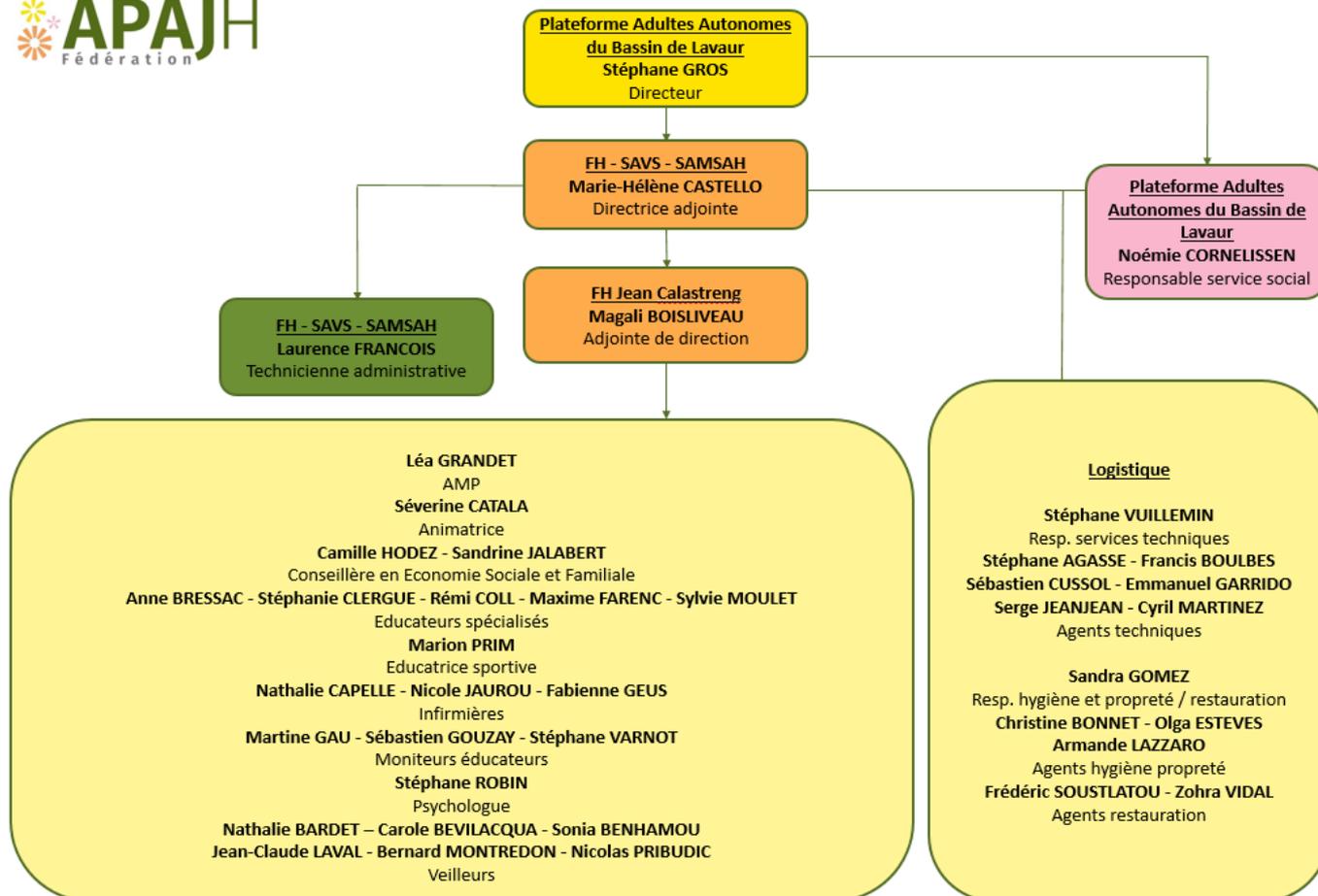


Présentation des professionnels



ORGANIGRAMME DU FOYER D'HEBERGEMENT JEAN CALASTRENG DE LAVAUR

21/01/2022



(classé par ordre alphabétique des fonctions)

Conseil de la vie sociale (CVS)

Cette instance est présidée par une personne accompagnée.

Sont représentés au CVS : des élus des personnes accompagnées, du personnel de la Fédération APAJH, des proches des personnes accueillies et un représentant de la municipalité.

Vous êtes représenté(e) par :

- Madame Eliane CASTELBOU (titulaire)
- Monsieur Alain RODIERE (titulaire)
- Monsieur Denis ESPIC (suppléant).

Ces derniers peuvent faire toutes suggestions ou propositions concernant le fonctionnement du foyer.

Le CVS se réunit trois fois par an.





Les différentes prestations de la structure

Différentes prestations personnalisées sont proposées au sein du FH :

- **Prestations d'accompagnement à l'autonomie**



- Alimentation et préparation des repas,
- Accompagnement à l'entretien du logement et du linge,
- Sensibilisation à la sécurité et la prévention,
- Soutien pour l'apprentissage et maintien des savoirs,
- Diversité des modes d'hébergement en fonction du degré d'autonomie (chambres, studios, appartements avec possibilité de vie de couple).

- **Prestations sociales**



- Chambres stagiaires (périodes de découverte courtes et longues),
- Aide à l'intégration sociale et collective,
- Aide sociale, administrative,
- Soutien relationnel avec les familles, collaboration avec les aidants et les mandataires judiciaires,
- Partenariat et réseau (centre hospitalier de secteur psychiatrique, familles d'accueil, associations sportives internes et externes, association AVRIL, Addiction France, secours populaire, organismes de vacances, intervenants extérieurs, partenariats avec des entreprises extérieures, etc...).

- **Prestations médicales et paramédicales**



- Coordination de soins médicaux et psychiatriques,
- Soutien et accompagnement psychologique,
- Prévention hygiène et santé.

- **Prestations sportives et de loisirs**



- Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs,
- Activités sportives multiples avec encadrement d'une éducatrice sportive,
- Entraînements et compétitions dans le cadre du sport adapté,
- Les week-ends : diverses sorties (animations locales, visites culturelles, détente et bien être...),
- Les vacances : nombreux séjours et sorties à la journée, organisés par le FH.

Troisième partie

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

III. INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





Les modalités d'admission

1.

Vous avez pris contact avec l'assistante sociale de la plateforme.



2.

Vous déposez votre dossier de demande d'accueil et d'admission.



3.

Nous vous proposons une rencontre et une visite avec le FH pour vous présenter l'établissement.



4.

Nous vous proposons un séjour de découverte de l'accompagnement avec le FH.



5.

Vous faites un courrier pour confirmer votre demande d'accompagnement et être inscrit sur la liste de demande d'admission.



6.

Lorsqu'une place est disponible, nous vous la proposons.

Un rendez-vous est pris pour prononcer l'admission.



Plusieurs documents vous seront remis :

- Projet associatif
- Charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Livret d'accueil ci-présent
- Charte du mieux vivre ensemble du FH
- Formulaire d'information et de positionnement sur le dispositif « ma personne de confiance »
- Règlement de fonctionnement du FH
- Autorisation de diffusion et d'utilisation de l'image des personnes accompagnées par les établissements
- Contrat de séjour

Certains des documents sont à signer et à remettre à l'Assistante Sociale dans le mois qui suit votre admission.



Les pièces à fournir lors de l'admission

Les éléments essentiels :



1) Copie de votre Carte Nationale d'Identité



2) Copie de la notification de votre(vos) orientation(s) MDPH en cours de validité



3) Copie de la notification MDPH concernant l'attribution de l'AAH



4) Copie de la mesure de protection éventuelle

5) Copie recto verso de votre carte Vitale + copie attestation de droits à l'assurance maladie



6) Copie recto verso de votre carte de mutuelle

7) Attestation d'assurance responsabilité civile

8) Documents médicaux nécessaires à votre accompagnement

9) Photo d'identité récente



10) Document de l'année en cours relatif à votre projet de vie

11) Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA

12) Copie de votre carte d'invalidité

Les informations complémentaires :



- Si elles sont nécessaires à votre accompagnement, vous pouvez communiquer les informations à caractère social, médical et concernant votre entourage (famille, amis, professionnels).



Les assurances et la mutuelle



assureur militant

Le Foyer d'hébergement a souscrit auprès de la MAIF une assurance responsabilité civile pour les activités de l'établissement.

La personne admise devra quant à elle souscrire à sa propre assurance habitation.



Les conditions d'accueil des proches

Vous avez possibilité d'accueillir vos proches lors de séjours courts dans une chambre réservée à cet effet et ce, encadré par un contrat.

À votre demande, vous pourrez rencontrer l'équipe avec vos proches, votre mandataire judiciaire et avec votre personne de confiance.

Les coordonnées utiles :

Fédération APAJH

Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
29ème étage – Boîte aux lettres N°35
75755 Paris Cedex 15
Téléphone : 01.44.10.23.40
Internet : www.apajh.org

Maison Départementale des Personnes Handicapées du Tarn (MDPH 81)

221 Albert Thomas
81000 ALBI
Téléphone : 05 63 43 32 40

Le Conseil Départemental du Tarn

35 Lices Georges Pompidou
81013 ALBI CEDEX 9
Téléphone : 05 63 45 64 64

Recours en cas de difficultés (gracieux et contentieux)

Comme toute personne accueillie dans un établissement médico-social, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour vous aider à faire valoir vos droits (ou votre représentant légal ; article L.311-5 du code de l'action sociale).

Personnes qualifiées dans le département du Tarn :

-
- Monsieur Jean-Claude ROUTABOUL Tel. 06 09 74 60 76
jeanclaude-routaboul@orange.fr

 - Monsieur Pascal ALBERT Pascal.albert81@gmail.com

 - Monsieur Raymond PAPAIX Tel. 06 77 44 71 90
papaixraymond@gmail.com



Numéro National de lutte contre la maltraitance : 39 77

39 66 : Ce numéro de téléphone permet de contacter un médecin de garde le soir après 20H, la nuit, le week-end et les jours fériés.





La Fédération APAJH dans le Tarn dispose de différentes structures qui peuvent vous accueillir :

- des Foyers d'Hébergements
- des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
- des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- des Foyers de Vie
- des Établissements et Service d'Aide par le Travail

Dans ce cadre, vous pourrez être accompagné pour mener à bien votre projet dans d'autres structures du secteur, vers le milieu ordinaire et dans le cadre de la retraite.

Nous garantissons l'adaptabilité de notre accompagnement et la recherche d'un lieu de vie plus adapté à vos besoins et à vos projets personnels.

La Fédération APAJH a organisé ses établissements et services en plateforme permettant une interaction entre les établissements visant à garantir la continuité de votre parcours.

Fin de l'accompagnement

Droit à la renonciation : vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations et quitter le Foyer d'hébergement avec un préavis de 1 mois.

Dans le respect de votre choix, l'équipe vous accompagnera dans un projet adapté à vos besoins et répondant à vos souhaits.

Les demandes de sortie à l'initiative de l'établissement ou de réorientations seront à prononcer par la MDPH avant leur mise en œuvre.





Le statut de la personne hébergée



Participation sociale et financière

A / Logement

- Montant des contributions mensuelles hors charges :
 - o Pour une chambre : 275 €
 - o Pour un studio : 365 €
 - o Pour un appartement : 410 €
- Une caution vous sera demandée de la valeur d'une contribution mensuelle hors charge. Le montant de la contribution sera en fonction du logement que vous occuperez.
- Un état des lieux sera effectué à l'entrée et à la sortie avec une fiche à renseigner.

B/ Les charges

- L'électricité
 - o La consommation électrique est inscrite sur les factures au réel chaque mois.
 - o Un forfait de 25 € est facturé en participation à la consommation des parties communes.
- L'eau
 - o Un forfait est facturé mensuellement :
 - Pour une chambre 8€
 - Pour un studio 10 €
 - Pour un appartement 12€
- Les repas
 - o Les repas de midi et du soir sont facturés 4,10 € chacun et sont intégrés mensuellement sur la facture de la contribution chaque mois.
- Le téléphone
 - o Le téléphone est connecté à la demande, un abonnement de 2 € par mois est facturé sur la contribution ainsi que les consommations au réel.

C/ Les autres dépenses

Toutes les autres dépenses, loisirs, séjours, sport etc sont à la charge de la personne accompagnée.



La personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de confiance, elle vous aidera à prendre des décisions et à comprendre vos droits. Un professionnel de l'établissement ne pourra être désigné.



Les réclamations et dysfonctionnements

Il existe des fiches d'amélioration « j'ai quelque chose à dire » (fiches vertes). Elles sont à votre disposition afin de recueillir vos possibles insatisfactions ou des faits de maltraitance dont vous pourriez être témoin ou victime.



L'accès à votre dossier

L'ensemble des informations qui vous concernent sont confidentielles. Chaque professionnel est sensibilisé sur les règles de partage de ces informations. Votre dossier est composé des éléments administratifs, professionnels et sociaux. Il est conservé dans le bureau du service social ainsi que dans le dossier Mediateam (accessible uniquement par les professionnels autorisés). Vous pouvez consulter votre dossier sur demande écrite à adresser au Directeur adjoint en étant accompagné(e) d'un professionnel. En ce qui concerne l'accès à votre dossier médical, la demande devra se faire auprès du médecin coordinateur de l'établissement.



Droit à la protection des données

Dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données,

j'ai des droits sur l'utilisation de mes informations personnelles dans ma structure :





- **Droit d'accès et d'information :**

Ma structure doit me donner des renseignements clairs sur l'utilisation de mes informations et sur mes droits concernant ces informations.

Mes informations sont confidentielles.

J'ai le droit d'accéder à mes informations dès que je le souhaite.

Je peux vérifier où elles sont stockées.

Je peux vérifier si l'utilisation de mes informations se fait comme on me l'avait dit.

Le délai pour me répondre est de 30 jours et c'est gratuit.



- **Droit de rectification :**

J'ai le droit d'apporter des modifications sur mes informations personnelles lorsque j'estime qu'elles sont fausses ou qu'il y a une erreur.

La rectification doit se faire au maximum 30 jours après ma demande.



- **Droit à l'oubli :**

Je peux demander d'effacer mes informations personnelles si je considère que la structure n'a pas de raison de les utiliser. Mes informations sont aussi effacées si la date d'utilisation est dépassée.



- **Droit à la portabilité :**

Je peux demander une copie de mes informations personnelles à la personne qui s'occupe du traitement de ces informations. Dans ma structure cette personne est **Madame Noémie CORNELISSEN**, assistante sociale de la Plateforme Adultes Autonomes de Lavour. Cette copie doit être sous un format papier et électronique pour que je puisse les donner à un autre organisme.



Si j'ai des questions, je peux faire la demande par mail à dpo@apajh.asso.fr ou à ma structure qui transmettra ma demande. Si j'estime que mes droits ne sont pas respectés, je peux faire une réclamation à la Commission Nationale de l'Information et des Libertés.



